

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01277

Numéro SIREN : 838 834 653

Nom ou dénomination : A.D.N.G. HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2023 sous le numéro de dépôt 27397



2023 30x1574

SAS A.D.N.G.HOLDING

3 allée Agnès de Mérodes

59840 LOMPRET

Tél.

Siret : 83883465300027

gaetan@nexylan.com

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Vous pouvez compter sur nous !

Bilan, résultat et annexe certifiés conformes

Le Président

Société Fiduciaire du Nord de Révision et d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre de Lille

1, Boulevard de Cambrai - 59100
ROUBAIX
03 20 68 34 00
contact@sofinorex.fr
www.sofinorex.fr

Monsieur ALLART GAETAN

Sommaire

1. Liasse fiscale	2
2033A - Bilan simplifié	3
2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)	4
2. Annexe	8
Règles et méthodes comptables	9
Notes sur le bilan	11

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liasse fiscale



Société Fiduciaire du Nord de Révision et d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre de Lille

1. Boulevard de Cambrai - 59100
ROUBAIX
03 20 68 34 00
contact@sofinorex.fr
www.sofinorex.fr

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

 Formulaire obligatoire (article 302 septies
 A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.D.N.G.HOLDING				Néant ☐			
Adresse de l'entreprise 3 allée Agnès de Mérodes 59840 LOMPRET							
Numéro SIRET* 83883465300027							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/12/2022			
ACTIF							
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010 014	012 016			
	Immobilisations corporelles*		028	030	4 645		
	Immobilisations financières* (1)		040	042	2 080 496		
	Total I (5)		044	048	2 080 496		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES		064	066			
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
			Autres* (3)	072	074	322 236	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	6 830 499		
	Disponibilités		084	086	739 919		
	Charges constatées d'avance *		092	094	1 428		
Total II		096	098	7 894 083			
Total général (I + II)				110	112	4 645	9 974 579
PASSIF							
				Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		734 300		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		73 430		
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131	132	8 457 000		
	Report à nouveau		134		535		
	Résultat de l'exercice		136		106 175		
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		9 371 441		
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		600 802		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 428		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)		169	172	457 907		
	Produits constatés d'avance		174				
Total III				176	603 137		
Total général (I + II + III)				180	9 974 579		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	329 114		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	750 247		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N° 01

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)
2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** | DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 102 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A.D.N.G.HOLDING		Néant ☐	
				Exercice clos le 31/12/2022	
A - RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210
		biens	dont export et livraisons	215	214
		services*	intracommunautaires	217	218
	Production vendue	(Variation du stock en produits intermédiaires)			222
	Production stockée*	produits finis et en cours de production			224
	Production immobilisée*				226
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues				230
	Autres produits				232
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail - mobilier)	(dont taxe professionnelle C.F.T. et C.V.M. ?)	243	242
	Impôts, taxes et versements assimilés				244
	Rémunérations du personnel*				250
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259	262
				260	70
	Total des charges d'exploitation (II)				264
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270
					(505 290)
	Produits financiers			(III)	280
	Produits exceptionnels			(IV)	290
Charges financières			(V)	294	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347	300	
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	348		
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	
				106 175	
B - RÉSULTAT FISCAL				314	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033.net)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des épaves d'assurances	247	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	()	()	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. septies)	986	ZFU (44. septies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	III (44. septies A)	989		
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quaterdecies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 terdecies)	992				
Détails	Créance due au report en arrière du déficit	346	121 020	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	655		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649
				Deductif exception. simulateur de conduite (art. 39 decies I)	641
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352
	Déficit de l'exercice reporté en arrière				356
	Déficits antérieurs reportables :*, dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	
				372	
				456 681	

Ceged Group

(ligne 1 à 1)
N° 2033-B

SAS A.D.N.G.HOLDING
3 allée Agnès de Mérodes
59840 LOMPRET

Divers à réintégrer

«*мәңгі*»

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(lignes 1 à 2)

N° 2033-B

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

SAS A.D.N.G.HOLDING
3 allée Agnès de Mérodes
59840 LOMPRET

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe



Société Fiduciaire du Nord de Révision et d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre de Lille

1. Boulevard de Cambrai - 59100
ROUBAIX
03 20 68 34 00
contact@sofinorex.fr

www.sofinorex.fr

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.D.N.G.HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 9 974 580 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 106 176 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 645			4 645
Immobilisations financières	1 330 248	750 248		2 080 496
Total	1 334 894	750 248		2 085 141
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 523	123		4 645
Immobilisations financières				
Total	4 523	123		4 645
ACTIF NET				2 080 496

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			750 248	750 248
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			750 248	750 248
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 343 664 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif Immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 000		20 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	322 236	322 236	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 428	1 428	
Total	343 664	323 664	20 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 734 300,00 euros décomposé en 7 343 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 603 138 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	104 312	104 312		
- à plus de 1 an à l'origine	496 491	167 377	329 114	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 428	1 428		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	907	907		
Produits constatés d'avance				
Total	603 138	274 024	329 114	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	165 774			
(**) Dont envers les associés	457			

Charges à payer

	Montant
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	611
Divers - charges à payer	450
Total	1 061

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 428		
Total	1 428		

A.D.N.G.HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 734 300 euros
Siège social : 3 allée Agnès de Mérodes, 59840 LOMPRET
838 834 653 RCS LILLE METROPOLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin à 14 h 00,

Les associés de la société A.D.N.G. HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gaëtan ALLART, en sa qualité de Président de la Société. Madame Néfissia HADDOUCHE est désignée comme secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 7 343 actions sur les 7 343 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.
Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 106 175,84 euros de la manière suivante :

Affectation du résultat d'un montant de : 106 175,84 €

1) au compte « Autres réserves » pour un montant de : 106 000,00 € - 106 000,00 €

Le compte « **Autres réserves** »

actuellement créditeur de : 8 457 000,00 €

est ainsi porté à : 8 563 000,00 €
=====

2) au compte « Report à nouveau » pour : 175,84 € - 175,84 €

Le compte « **Report à nouveau** »

actuellement créditeur de : 535,98 €

est ainsi porté à : 711,82 €
=====

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

381 101,70 euros, soit 51,90 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 381 101,70 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

320 154,80 euros, soit 43,60 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 320 154,80 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

500 058,30 euros, soit 68,10 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 500 058,30 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Gaëtan ALLART

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaëtan ALLART', written in a cursive style.

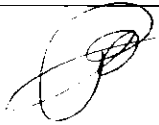
La secrétaire
Madame Néfissia HADDOUCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Néfissia HADDOUCHE', written in a cursive style.

A.D.N.G.HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 734 300 euros
Siège social : 3 allée Agnès de Mérodes
59840 LOMPRET
838 834 653 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 30 JUIN 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. ALLART GAETAN 3 allée Agnès de Mérodes 59840 LOMPRET	7339		7339	
2	Mme HADDOUCHE Néfissia 3 allée Agnès de Mérodes 59840 LOMPRET	4		4	
	Totaux	7 343		7 343	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés ...0 pouvoirs, arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le président



A.D.N.G.HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 734 300 euros
Siège social : 3 allée Agnès de Mérodes, 59840 LOMPRET
838 834 653 RCS LILLE METROPOLE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 106 175,84 euros de la manière suivante :

Affectation du résultat d'un montant de : 106 175,84 €

1) au compte « Autres réserves » pour un montant de : 106 000,00 € - 106 000,00 €

Le compte « **Autres réserves** »

actuellement créditeur de : 8 457 000,00 €

est ainsi porté à :

8 563 000,00 €

=====

2) au compte « Report à nouveau » pour : 175,84 € - 175,84 €

Le compte « **Report à nouveau** »

actuellement créditeur de : 535,98 €

est ainsi porté à :

711,82 €

=====

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

381 101,70 euros, soit 51,90 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 381 101,70 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

320 154,80 euros, soit 43,60 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 320 154,80 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

500 058,30 euros, soit 68,10 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 500 058,30 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président